

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 MARS 2022

Lan deux mille vingt-deux, le quatorze mars, les membres du conseil municipal de la commune de La motte d'Aigues se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 10 mars 2022, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, EYMARD Laurence, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, NOUVEL Yannick.

Etaient absents représentés : Madame MISTRE Suzie (pouvoir à Monsieur GOUIRAND Alain), Monsieur GARCIA Jean (procuration à Madame BONETY Myriam).

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame EYMARD Laurence est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1 – Approbation du Procès-Verbal du 31 janvier 2022

Lecture du PV du 31 janvier 2022 est donnée.

L'assemblée **APPROUVE** à l'unanimité le PV du 31 janvier 2022.

2 – Convention quadriennale pour la vérification et l'entretien des hydrants.

Proposition d'une convention quadriennale par la Société PRO.BORNE.INCENDIE pour une mission de maintien en condition opérationnelle des hydrants.

L'assemblée à l'unanimité **APPROUVE** cette convention.

3 – Adhésion à un groupement de commande pour : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché d'assurances, Assurances des communes, et logiciel de rédaction et gestion des marchés publics (COTELUB).

COTELUB propose aux communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour ces trois propositions.

L'assemblée à l'unanimité **APPROUVE** ce groupement de commande.

4 – Proposition de fusion avec la commune de St Martin de la Brasque pour un CCFF.

La commune de St Martin de la Brasque propose de fusionner avec elle pour l'acquisition d'un véhicule CCFF.

L'assemblée à la majorité **APPROUVE** la fusion pour cette acquisition.

5 – Renouvellement de la convention DACT

Le dispositif DACT est renouvelable chaque année.

6 – Vote des subventions aux associations

L'assemblée à la majorité vote les subventions suivantes :

Associations de la commune :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022
Association du 3 ^{ème} âge	200.00 €
Amicale laïque	800.00 €
Convivialité et culture	100.00 €
Comité des fêtes	5 000.00 €
Assoc. Les amis du Temple Mottassin	100.00 €
Assoc. Gymnastique volontaire	100.00 €
Société de chasse	100.00 €

Le Chant des Vaucèdes	100.00 €
Association l'Aglandau	100.00 €

Associations hors commune :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022
Clic Soleil 'Age	150.00 €
Fondation du Patrimoine	120.00 €
Association des Maires de Vaucluse	400.00 €
Arts et Loisirs	400.00 €
G.D.A.	100.00 €
Association La Sauvi	100.00 €

Questions diverses

- Requête de l'Association « Art de vivre en Luberon » sur le sursoit du paiement de la participation financière qui lui est demandée pour l'eau et l'électricité.
- Décision d'octroi d'une subvention aux victimes du conflit Ukrainien.

Fin de la séance : 20 H 30.

Le Maire,
GOUIRAND Alain

Le Secrétaire de séance,
EYMARD Laurence